



Analyse du climat des affaires dans les PMA

Djibouti

Mars 2023



A powerful
and balanced
voice for business

Djibouti

Région
Pays de l'Afrique de l'Est

Population
958 920 habitants

Croissance démographique
2,80% par an

PIB/habitant (2020)
3425,5 \$ USD

Pays développement humain faible
IDH 0,524 (166^{ème}/189)

Contexte économique

Pays de l'Afrique de l'Est, considéré comme la porte d'accès à l'Afrique de l'Est, l'économie djiboutienne est essentiellement tributaire du secteur tertiaire, maritime en particulier. Cependant, l'économie de Djibouti est essentiellement dominée par le secteur informel urbain, en termes d'emplois, de revenus de satisfaction des besoins de base et une façon implicite aussi pour le maintien de l'équilibre social. Les contraintes économiques et institutionnelles liées à la pression fiscale, aux procédures administratives (la réglementation), à l'insuffisance d'accès au financement et à la forte concurrence du marché du fait de l'étroitesse des débouchés sont entre autres les obstacles à l'amélioration de l'environnement des affaires à Djibouti. Toutefois, les réformes engagées par le gouvernement ces dernières années commencent à porter leurs fruits.

Il est important de souligner que le gouvernement a pris des mesures inédites dans le cadre du plan de riposte de la Covid-19 en matière de protection sociale des populations les plus vulnérables, de renforcement de dialogue social, de protection des travailleurs et de relance économique. En effet, l'intervention du gouvernement se concentre actuellement sur la satisfaction des besoins de base des populations les plus vulnérables par le biais de mécanismes de protection sociale (transferts monétaires, distribution de vivres, le PNUD a aidé le gouvernement à cibler les plus vulnérables et les plus touchés), le système de protection sociale de Djibouti étant considéré comme suffisamment inclusif et efficace avant la crise sanitaire¹.

Par ailleurs, le gouvernement a émis un premier décret pour réguler le marché du travail et pour protéger les travailleurs sur leur lieu de travail. Le ministère du Travail djiboutien, après avoir consulté l'OIT, a introduit un décret présidentiel (2020-63 / PR / MTRA) pour proposer des mesures exceptionnelles, demandant aux entreprises de onze travailleurs ou plus, pour protéger leurs contrats de travail, d'adopter des mesures de travail alternatives (congrés payés, télétravail, travail partiel). D'autres instructions ont consisté à demander aux employeurs de mettre en place des mesures sur le lieu de travail permettant aux travailleurs de se protéger adéquatement pour limiter les réunions. Le gouvernement a également pris des mesures de soutien aux entreprises qui suivraient ces instructions, ainsi que des sanctions à l'encontre de celles qui les enfreindraient ouvertement. Ainsi, il a été mis en place un régime dérogatoire des relations de travail sous le sceau du Président de la République portant décret n°2020-063/MTRA du 23 mars 2020 régissant le marché du travail pendant la période de la pandémie. En effet, après la réponse sanitaire il a fallu répondre à l'impact économique et social de la crise de la Covid-19. C'est dans ce cadre que le gouvernement



¹ Child-sensitive social protection: <https://www.unicef.org/djibouti/protection-sociale> (in French)

a, entre autres, pris l'arrêté 2020-049/PR/MTRA du 29 avril 2020 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité compensatrice aux salariés et de l'allocation aux entreprises durant la pandémie. Ce nouvel arrêté avait pour objectif de mettre en œuvre un dispositif exceptionnel d'activité partielle initié et décidé par la Présidence de la République. Ce fut un outil au service de la politique publique de prévention des licenciements économiques qui constitue un dispositif d'aide aux entreprises qui faisaient face à des difficultés économiques. L'adoption de cette mesure a permis aux salariés, placés en activité partielle, de recevoir de la part de leur employeur une indemnité visant à compenser la perte de rémunération du fait des heures non travaillées. Ainsi, cette proposition a permis aux salariés de percevoir une indemnité compensatrice de leurs salaires à hauteur de 70 % du salaire brut. Cette indemnité fut financée à hauteur de 30 % de la rémunération brute du salarié placé en activité partielle par l'État, les 40 % restants par l'employeur, afin de permettre aux entreprises d'éviter tout licenciement et de conserver leurs compétences et aux salariés de conserver leur emploi.

Parmi les autres propositions du ministère du Travail, on peut citer les projets de : (i) renforcement du programme de Santé et Sécurité au Travail sans aucun doute efficace qui visait à garantir la sécurité et la santé au travail, contribution vitale à la lutte contre la pandémie ; (ii) le renforcement du dispositif de régulation du marché de travail pour maintenir le cap sur le travail décent ; (iii) le raffermissement de la dynamique de culture du dialogue social et de la coopération sur le lieu de travail qui était essentielle pour consolider la riposte à la crise ; (iv) l'initiation de la réflexion sur la création d'une assurance emploi pour permettre d'offrir un soutien du revenu temporaire aux travailleurs sans emploi pendant qu'ils cherchaient du travail ou qu'ils perfectionnaient leurs compétences ; (v) le renforcement de la protection sociale et (vi) le renforcement des mécanismes de soutien aux emplois et des TPE et PME.

Défis à relever par le secteur privé

Les données de la Banque Africaine de Développement sur la situation économique et sociale du Djibouti en 2021 révèlent :

- **Une paupérisation de la population - à cause d'une inflation galopante en dépit d'un taux de croissance intéressant de l'ordre de 3,9 %.** On estime à presque 50 % le taux de chômage à Djibouti et à 23-24 % la proportion des personnes qui vivent avec moins de 1\$ par jour. Cette situation est encore plus difficile lorsque le taux de chômage élevé de 39 % touche en majorité les jeunes. Il ressort que 70 % des jeunes entre 15-35 ans se trouvent dans une situation de chômage.
- **Un secteur privé faible en matière de création d'emplois** - on estime à 1,8 % le taux de croissance annuelle des emplois. Par ailleurs, la précarité de la situation de l'emploi tient en grande partie au sous-développement du secteur privé. De plus, il existe :
 - **Une inégalité de genre sur le marché du travail** - seulement 29 % des femmes âgées de 15 à 64 ans sont actives sur le marché du travail et uniquement 54 % des femmes ayant au moins trois années d'études universitaires sont présentes sur le marché de l'emploi contre 76 % des hommes.
 - **Un climat des affaires toujours difficile** - en raison du niveau élevé des coûts de création d'entreprises, de la faible exécution des contrats, de la lourdeur réglementaire en termes de fiscalité et des formalités administratives et du manque d'accès à la finance. Seulement 3,33 % des entrepreneurs possèdent un compte bancaire. En ce qui concerne les sources de financement pour la constitution du capital initial de leur entreprise, 47 % provient de l'épargne personnelle de l'entrepreneur et 15 % des prêts obtenus auprès des amis ou de la famille.
 - **Un manque d'accès aux infrastructures** - le manque d'accès aux infrastructures, telles que l'eau et l'électricité et de local de fonctionnement de l'entreprise, ajouté au fait que plus de 70 % des UPI ne disposent pas de comptabilité.
 - **La faible formation du capital humain** - Djibouti occupe la 166ème place sur 189 pays

en ce qui concerne l'indice de perception du développement humain.

- **Une corruption très élevée** - selon le rapport 2021 de Transparency International, le Djibouti occupe la 128ème place sur 180 pays, ce qui prouve que beaucoup d'efforts restent à faire dans le domaine de l'amélioration du climat des affaires.

Recommandations du secteur privé

Les recommandations concernent les domaines suivants :

1. Soutien et renforcement du dialogue public-privé

Les objectifs spécifiques concernent :

- Intégration du dialogue public-privé dans les plans et les stratégies sectoriels de développement ;
- Établissement et maintien d'un partenariat public-privé renforcé ;
- Élaboration d'une feuille de route et d'un agenda pour le dialogue public-privé au niveau national ;
- Prise en compte effective des besoins des partenaires du secteur privé dans les stratégies sectorielles de développement ;
- Renforcement des institutions étatiques, notamment l'évaluation du cadre juridique et réglementaire en matière de création et de formalisation des entreprises dans le secteur formel ;
- Conception permanente des réformes visant à améliorer le climat des affaires ;
- Respect des accords ;
- Renforcement du rôle de l'État en tant que garant de la paix, de la sécurité et de la bonne gouvernance ;

- Partenaires sociaux indépendants et responsables ;

- Renforcement des capacités des partenaires sociaux ;

- Mise en place d'un plan de communication pour réduire les déficits de communication entre les secteurs privé et public ;

- Mise en place d'une cellule ou commission devant travailler à promouvoir et à vulgariser les avantages incitatifs à accorder au secteur privé des marchés (affaires) sur le court, moyen et long terme

2. Soutien aux jeunes investisseurs et à la gent féminine, développement de l'entrepreneuriat et lutte contre l'informalité

Les objectifs spécifiques concernent :

- Promotion d'une culture entrepreneuriale dans la société tout entière, notamment au sein des établissements de formation technique et professionnelle, au sein des plates formes de l'audiovisuel (télé et radio) et réseaux sociaux nationaux en ligne, au sein des centres de formations pour adultes, au sein des universités ;
- Création des centres de formation et d'apprentissage aux métiers d'auto-entrepreneurs pour les jeunes déscolarisés ;
- Création d'un climat favorable à l'investissement en accordant des incitatifs par exemple favoriser l'accès au crédit à des taux d'intérêt bonifiés et des conditions de remboursements souples et flexibles ;
- Établissement d'un vrai partenariat entre l'État et le secteur bancaire pour encourager les financements et les investissements au niveau national, notamment promotion de l'auto-emploi chez les jeunes et chez les femmes ;
- Politique axée sur la création d'emplois formels ;

- Établissement d'un vrai partenariat institutionnel entre l'État, le secteur privé et les représentants des collectivités territoriales pour soutenir et favoriser la création des emplois générateurs de revenu en milieu rural et encourager le développement des coopératives agro-alimentaires ;

- Promotion de la décentralisation et l'efficacité des organes des collectivités territoriales pour faciliter l'accès des mairies aux flux financiers nationaux et régionales pour soutenir l'entrepreneuriat chez les femmes et chez les jeunes en milieu rural et pour mieux canaliser les besoins des femmes et des jeunes en matière de développement de leurs activités commerciales, agro-pastorales et artisanales en milieu rural en particulier ;

- Organisation des campagnes de sensibilisation et d'éducation des entrepreneurs du secteur informel sur les avantages de la formalisation et développer des mesures incitatives pour encourager la formalisation des entreprises vers le secteur formel ;

- Prise en compte des besoins des opérateurs du secteur informel dans les stratégies de lutte contre l'informalité par l'État régalien pour mieux favoriser leur passage du secteur informel vers le secteur formel ;

- Organisation permanente des sessions de formation et d'éducation à la création et la formalisation des entreprises en milieu rural et en milieu urbain ;

- Favorisation de l'accès des jeunes et des femmes au numérique en milieu rural en créant des centres de formation gratuits à l'outil numérique au sein des collectivités territoriales ;

- Promotion de l'accès des femmes en particulier au foncier et privilégier une réorganisation du cadastre ;

- Suppression des frais minimaux pour la création d'entreprise et raccourcissement du délai d'attente d'enregistrement et d'authentification des documents ;

- Constitution d'une épargne nationale au niveau des différents pays pour financer les projets générateurs de revenus et d'emplois, des jeunes et des femmes en particulier.

3. Commerce transfrontalier

Les objectifs spécifiques concernent :

- Favorisation du développement du commerce intra-africain en levant les barrières douanières ;

- Amélioration des infrastructures nationales et régionales, notamment le développement des axes routiers, des files piétonnes, éclairage et des pôles d'électrification, l'accès au réseau numérique, ainsi que la construction des bâtiments pour abriter les marchés frontaliers ;

- Modernisation et mise en place du guichet unique ;

- Garantie d'un climat sécuritaire et stable au niveau du pays, notamment au niveau des services douaniers pour faciliter la libre circulation des personnes et des biens (État de droit) ; ceci améliorerait également l'entrepreneuriat féminin notamment la création des activités génératrices de revenus (commerce) exercées le plus souvent par les petites commerçantes (les femmes) au niveau des frontières ;

- Garantie d'un suivi de l'approvisionnement et de la distribution des produits pétroliers ;

- Mise en place de stratégies sectorielles nationales, régionales et internationales pour assurer une prévisibilité du taux de change ;

- Mise en place de stratégies sectorielles visant à développer la résilience de l'économie, notamment des entreprises pour faire face aux différents chocs ;

- Réduction des délais d'exportation et d'importation ;

- Mise en place et modernisation au niveau des pays d'un système de paiement électronique des frais de port ;

- Dématérialisation des formalités douanières et prolongation des horaires d'ouverture des ports ;
- Augmentation de la taille des marchés inter-africains et diversification des productions pour élargir les débouchés et pour améliorer la compétitivité du secteur privé formel à l'échelle mondiale ;
- Promotion des bonnes pratiques de gouvernance et de conduite responsable des entreprises et de concurrence équitable et loyale au niveau des marchés pour améliorer la compétitivité du secteur privé formel à l'échelle mondiale ;
- Mise en place d'un régime commercial simplifié (exonérer les droits de douane) et simplifier également les formalités de dédouanement pour les transactions de faibles montants, généralement réalisées par les petits commerçants, les femmes en particulier ;
- Renforcement de l'intégration régionale en particulier la coopération économique entre les différentes communautés économiques régionales pour lever les barrières qui persistent en matière de commerce intra-régional ;
- Renforcement de la lutte contre la contrebande au niveau des frontières et au niveau des ports ;
- Mise en place et développement des pools énergétiques régionaux pour réduire les coûts de raccordements à l'électricité et relier les marchés aux ressources ;
- Mise en place des accords commerciaux mutuellement bénéfiques pour attirer davantage les investisseurs ; dynamiser le commerce intra-régional grâce au numérique ;
- Diversification du marché énergétique sur la promotion des panneaux solaires pour améliorer la compétitivité et la productivité des entreprises et également pour réduire les coûts de raccordement au réseau électrique ;

- Expansion du marché de télécommunications notamment du marché du numérique pour améliorer l'accès au réseau électronique des entreprises et leur permettre d'accroître leur compétitivité sur le marché mondial ;
- Mise en place de stratégies efficaces de cybersécurité et cybergdéfense au niveau régional ;
- Renforcement de la zone de libre-échange continentale africaine (Zlecaf).

4. Lutte contre l'informalité

Les objectifs spécifiques concernent :

- Mise en place d'une politique nationale de transition des UPI vers le secteur formel ;
- Mise en place des instruments incitatifs et également des instruments dissuasifs ;
- Partage et échange d'expériences régionales ;
- Développement d'un cadre législatif institutionnel solide et efficace ;
- Mise en place annuelle des réformes structurelles et des stratégies sectorielles visant la facilitation du climat des affaires et l'amélioration de la vie des entrepreneurs ; notamment au niveau de la fiscalité, du permis de construire et de la création d'entreprise ;
- Développement des instruments de garanties pour favoriser l'accès au crédit des jeunes et des femmes, en particulier présentant des projets économiquement générateurs de revenus et d'emplois ;
- Réduction des coûts et des délais d'obtention des permis de construire ;
- Réduction des frais de raccordement à l'électricité ;
- Suppression des frais obligatoires minimums pour la création d'entreprise ;

- Suppression de l'obligation des frais relatifs à l'authentification des documents et raccourcissement du délai d'enregistrement dans le cadre de la création d'entreprise ;
- Amélioration de l'accès à l'information sur le crédit, en élargissant par exemple la couverture des services publics de crédit et en commençant à communiquer les données des entreprises de service public ;
- Développement d'un annuaire national des entreprises du secteur formel ;
- Évaluation annuelle du taux d'enregistrement de nouvelles entreprises et prise en comptes des besoins des entreprises non enregistrées pour mieux canaliser et adapter les stratégies sectorielles pour faciliter leur transition vers le secteur formel ;
- Mise en place et modernisation au niveau des pays d'un système électronique de création et d'enregistrement des entreprises ;
- Création des concurrences équitables pour les entreprises pour faciliter leur formalisation.

5. Développement du capital humain

Les objectifs spécifiques concernent :

- Amélioration de l'offre des services publics (éducation, santé et protection sociale) ;
- Adéquation des formations reçues avec les besoins requis sur le marché du travail au niveau de l'enseignement technique et professionnel, de l'enseignement général secondaire et des universités ;
- Promotion de la recherche pour le développement au niveau des établissements de l'enseignement technique et professionnel, de l'enseignement général secondaire et des universités pour libérer le potentiel d'innovation des jeunes et améliorer la compétitivité du secteur privé à l'échelle mondiale ;
- Formation des cadres du secteur public en priorité ;

- Stages en entreprise rendus obligatoires pour une immersion des étudiants dans l'entrepreneuriat.

Les actions du PND dans ce sous-programme sont : **1.** Promouvoir l'utilisation des technologies de l'information à travers le soutien au campus électronique de l'Université de Djibouti ; l'amélioration du point d'échange et la qualité des réseaux locaux Internet du Djibouti Data Center (DDC). **2.** Préparer et mettre en œuvre un programme traitant de manière holistique la problématique transversale de renforcement des capacités dans le domaine des infrastructures et des services liés à la connectivité. **3.** Mettre en œuvre un programme de veille stratégique pour assurer une bonne compréhension des fonctionnalités des éléments de la plateforme logistique et de la chaîne mondiale de livraison et la conduite du changement.

6. Amélioration du système de travail

Les objectifs spécifiques concernent :

- Multiplication du nombre d'emplois par l'accès de nouveaux investissements à niveau des différents pays ;
- Favorisation de l'application d'un cadre légal pour les travailleurs/employés en matière de conditions de travail et de salaire minimum ;
- Mise en place des stratégies sectorielles visant la facilitation de l'accès de la population, notamment des travailleurs du secteur formel à la couverture santé, ce qui peut inciter également la formalisation des entreprises vers le secteur formel ;
- Promotion de la flexibilité des horaires de travail des travailleurs ;
- Amélioration des cadres et des politiques et conditions d'emplois ;
- Valorisation des salaires et paiement des indemnités liées aux arrêts de travail du fait de la survenue d'événements heureux (naissance par exemple) et d'événements malheureux (maladies, accidents, etc.) dans la vie des travailleurs.

7. Promouvoir la digitalisation/les nouvelles technologies

Cette démarche devrait consister à/et permettre de :

- Actualisation/renforcement des aptitudes digitales des acteurs économiques
- Facilitation de l'accès à une variété de services et d'opportunité grâce à l'internet et les TIC à travers des reformes opportunes et des projets/programmes d'envergure nationale.
- Promotion du paiement des taxes et autres services en ligne :
- Offre de programmes d'alphabétisation numérique à large échelle,
- Promotion de formations et métiers d'ingénierie pour capitaliser l'innovation à travers des partenariats stratégiques (Écoles-Entreprises, État et partenaires au développement, etc.).

Cette publication a été produite avec le soutien financier de l'Union européenne. Son contenu relève de la seule responsabilité de l'Organisation Internationale des Employeurs (OIE) et ne reflète pas nécessairement les opinions de l'Union européenne.



**Cofinancé par
l'Union européenne**



A powerful
and balanced
voice for business

Avenue Louis-Casaï 71 – CH-1216 Genève
T +41 22 929 00 00 F +41 22 929 00 01
ioe@ioe-emp.com • ioe-emp.org

© IOE 2023